



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN OFFERS TO / RETOURNER LES OFFRES À:

Marie-Diane Payeur
D Svcs C 3-5-4
Marie-Diane.Payeur@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Title / Titre LENTILLES OPHTALMIQUES POUR LES LUNETTES DE PROTECTION BALISTIQUE ET SUPPORT DE PRESCRIPTION POUR LE MASQUE C5	
Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-24-A002/B	Amendment No. / N° de la modification 02
Date of Amendment / Date de la modification 18 janvier 2024	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: Marie-Diane Payeur D Svcs C 3-5-4 Marie-Diane.Payeur@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination Voir la DOC initiale # W6369-24-A002/B	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes / L'invitation prend fin: At / à: 14:00 Heure normale de l'Est (HNE) On / le: 25 janvier 2024
--

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	

**MODIFICATION 2 DE L'INVITATION # W6369-24-A002/B VISE À :**

1. Actualiser la durée du contrat de l'avis de projet de marché (APM) de la demande d'offre à commandes (DOC) #W6369-24-A002/B;
3. Apporter des clarifications et des réponses aux questions des fournisseurs potentiels.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 1	Clarifier comment soumettre un formulaire de déclaration d'intégrité. Confirmer si cette étape est nécessaire pour tous les offrants.
Réponse 1	<p>Un formulaire de déclaration doit être complété si une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le fournisseur a, au cours des trois dernières années, été accusé ou condamné d'une infraction énumérée dans la <i>Politique d'inadmissibilité et de suspension</i> (la « politique »); et/ou 2. le fournisseur a été accusé ou condamné d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, au meilleur de la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la politique; et/ou 3. une de ses affiliées Note de bas de page1 a, au cours des trois dernières années, été condamné d'une infraction énumérée dans la politique, ou a été condamné d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, au meilleur de la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la politique; et/ou 4. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les Dispositions relatives à l'intégrité. <p>Les instructions relatives à la soumission d'un formulaire de déclaration d'intégrité sont accessibles à : https://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html</p>
Question 2	L'offre doit-elle être présentée par courriel à Marie-Diane.Payeur@forces.gc.ca ?
Réponse 2	<p>Tels qu'indiqué dans l'invitation # W6369-24-A002/B à la partie 2 – Instructions à l'intention des offrants :</p> <p>Les offres doivent être présentées uniquement au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la DOC.</p> <p>Par conséquent, toutes les offres doivent être présentées par courriel à Marie-Diane.Payeur@forces.gc.ca.</p>
Question 3	En ce qui concerne les supports de prescription pour les lunettes de protection balistiques et les masques à gaz C5, préciser s'ils seront expédiés en grandes quantités au site de l'entrepreneur ou un (1) par commande subséquente, car la deuxième option entraînera des délais de livraison.



Réponse 3	Après l'attribution de l'offre à commandes, le MDN expédiera 500 supports de prescription à l'entrepreneur. Ce dernier devra ensuite aviser le MDN, par écrit, lorsqu'il ne lui restera plus que 100 supports de prescription afin d'être réapprovisionné.
Question 4	Est-ce que le MDN recommande un revêtement résistant au brouillard précis qui a été démontré comme efficace dans son environnement particulier?
Réponse 4	Il existe divers traitements antibuée sur le marché. Toutefois, le MDN n'a pas de recommandation précise sur le revêtement résistant au brouillard des lentilles pour les supports des lunettes de protection balistique et des masques C5. C'est la responsabilité de l'offrant de démontrer que le traitement antibuée qu'il recommande respecte le critère technique obligatoire à cet effet (CTO2).
Question 5	Bien qu'il soit noté que la livraison sera effectuée aux responsables des lieux du MDN à divers emplacements indiqués à l'appendice 1 de l'annexe A, confirmer si les centres médicaux se chargeront de la prise des mesures de l'écart interpupillaire et de la hauteur du segment plat 28 des lentilles à double foyer et que les renseignements seront transmis à l'entrepreneur à la commande subséquente.
Réponse 5	L'écart interpupillaire sera fourni à l'entrepreneur; l'optométriste prend la mesure dans le cadre de la prescription. Pour ce qui est de la hauteur du segment pour les lentilles à double foyer, la norme pour toutes les lentilles à doubles foyers est de 10 mm à partir de la monture du support. Les renseignements seront fournis avec chaque commande subséquente conformément à la section 6.1.4.2 de l'énoncé des travaux à l'annexe A.
Question 6	Est-il possible de demander une prolongation d'une semaine au délai d'appel d'offres?
Réponse 6	La date de clôture de l'invitation, indiquée à la page 1 de la DOC # W6369-24-A002/B, a été révisée dans la DOC # W6369-24-A002/B modification 1, pour permettre une prolongation jusqu'au 25 janvier 2024.
Question 7	La page principale de l'invitation indique que le contrat prendra effet le 01/10/2023. N'est-ce pas plutôt le 01/10/2024?
Réponse 7	À la page principale de la sollicitation #W6369-24-A002/B, sous l'onglet description, la durée du contrat a été modifiée pour indiquer que la période estimée sera de 36 mois, à partir de la date d'attribution du contrat.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.